

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 09157
Numéro SIREN : 902 480 318
Nom ou dénomination : 2 A TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2024 sous le numéro de dépôt 4972

2 A TRANSPORT

SARL Au Capital de 5 400.00 €
95 Avenue du Président Wilson 93108 MONTREUIL
RCS : Bobigny 902 480 318

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, 01 janvier, les associées de la société 2A TRANSPORT, capital de 5 400.00 € divisés de 100 parts de 54.00 euros chacune, dont le siège social est au 95 Avenue du Président Wilson 93108 Montreuil.
Sur convocation du Gérant : M. KECHIT Arezki, demeurant au 6 allée des Frênes 93190 Livry-Gargan

Sont présents :

M. KECHIT Arezki propriétaire de50 parts.
M. FERGUENE Aghiles propriétaire de50 parts.
Mme. BOUGHAZI Rania, Farah,
Monsieur CHERIF Anis.

L'assemblée est présidée par M. KECHIT Arezki qui constate que la totalité de capital est représenté et, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de gérant
- Agrément a la cession des parts sociales détenues par M. KECHIT Arezki à Madame BOUGHAZI Rania, Farah et Monsieur FERGUENE Aghiles à Monsieur CHERIF Anis.
- Nomination du nouveau gérant
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

RESOLUTIONS :

1° La collectivité des associés a décidé de remplacer M. KECHIT Arezki par Mme. BOUGHAZI Rania, Farah en tant que nouveau gérante.

Mme. BOUGHAZI Rania, Farah déclare accepter les fonctions de gérance est n'être frappé d'aucune interdiction lui empêchant de les exercer.

Cette résolution est adoptée.

Article 12 des statuts est devenu comme suivant :

Mme. BOUGHAZI Rania est gérant de la société pour une durée indéterminée.

2° La collectivité des associés donnent leur agrément à la cession par M. KECHIT Arezki des 50 parts sociales de SARL 2 A TRANSPORT qu'il détient à Madame BOUGHAZI Rania, Farah.

Cette résolution est adoptée.

3° La collectivité des associés donnent leur agrément à la cession par Monsieur FERGUENE Aghiles des 50 parts sociales de SARL 2 A TRANSPORT qu'il détient à Monsieur CHERIF Anis.

Cette résolution est adoptée.

La collectivité des associées confère tous pouvoir au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le gérant ainsi que par tous les associés présent, après lecture. L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare les séances levées.

Fait à Montreuil, le 01 janvier 2024

M. KECHIT Arezki



M. FERGUENE Aghiles



Mme. BOUGHAZI Rania, Farah



Monsieur CHERIF Anis